AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217301977-20220614-2022 06 057-DE en date du 20/07/2022 ; REFERENCE ACTE : 2022 06 057

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU **CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

L'an deux mil virnat deux, Le quatorze juin,

Nombre de conseillers : 15

En exercice: 13 Présents: 11

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Votants: 12

Etaient présents: Pouvoirs: 01

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Marie-Neige POCCARD-CHIAPUIS,

Pour 12 Contre Abstention

Messieurs Thilerry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Date de convocation :

08/06/2022 Date d'affichage :

20/06/2022

Absents-Excursés:

Madame Stéphanie NOZ (Pouvoir à M. FAVRE) et Monsieur Bemard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

<u>Délibération n°2022/06/057</u>: Enfouissement des résseaux secs d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication : Secteur Route de la Tannerie

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est em visagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SDES, auquel il convient d'associer l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication.

L'opération est située secteur Route de la Tannerie, réseau BT (440 ml).

Monsieur le Maire fait part du courrier du SDES du 28 segoritembre 2016 concernant sa compétence régalienne, à savoir la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique call électricité HTA et BT existant, réseau exploité par ENEDIS dans le cadre de la convention de concession passée avec le SDES.

Monsieur le Maire souhaite également que la commune confie au SDES la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'éclairage public et de télécommunication sur cette opération.

Le SDES assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération en missionnant un maître d'œuvre et une entreprise, sélectionnées dans le cadre d'une consultation des cinq bureaux d'études et groupements «de bureaux d'études titulaires de l'accord cadre maîtrise d'œuvre et de la quinzaine d'entreprises et groupements d'entreprises titulaires de l'accord cadre travaux mis en place par le SDES.

Le coût global prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre 😂 travaux) concernant les seules prestations et travaux transférés au SDES, s'élève à 123 816 € TTC. Avec une participation financière prévisionnelle cille la commune s'élevant à 80 275 € TTC concernant les prestations de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et travaux assurées et/ou gérées par le SDES, le détail des coûts ainsi que les participations financières de chacune des deux parties étant précisés dans l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFF>>) jointe.

De plus, les travaux d'éclairage public visant à la performan ce de ce patrimoine sont générateurs de Certificats d'Economies d'Energie (CEE), aussi le Maire propose au conseil municipal que la valorisation écon mique de ces certificats soit transférée au SDES et assurée par ses soins.

Après exposé et en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,

- S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget piramitif de la commune ;
- AUTORISE le Maire à signer l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP), et à signer tous les autres documents nécessaires au bon déroulement de cette opération;

AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217301977-20220614-2022_06_057-DE en date du 20/07/2022 ; REFERENCE ACTE : 2022_06_057

- AUTORISE le Maire à signer la convention de mandat valant convention financière afin de confier au SDES la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'éclairage public et de télécommunication sur cette opération ;
- ACCEPTE de transférer au SDES l'intégralité des CEE générés par l'opération susvisée.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme : Le Maire,

Guillaume VILLIBORD